

23.10.2013 - 11:00 Uhr

## Addiction Suisse Chacun a droit à des soins médicaux

Lausanne (ots) -

Les personnes qui abusent de l'alcool et se retrouvent à l'hôpital pourraient bientôt devoir elles-mêmes payer la facture. Le Parlement débat actuellement d'une modification de la loi sur l'assurance-maladie allant dans ce sens. Addiction Suisse l'enjoint de ne pas brader le principe de solidarité qui fonde le système de santé suisse. Les parlementaires doivent refuser une exception discriminante ayant de graves conséquences pour la santé publique.

Le Parlement fédéral débat actuellement d'une révision partielle de la loi sur l'assurance-maladie faisant suite à l'initiative parlementaire « Coma éthylique. Aux personnes en cause de payer les frais des séjours hospitaliers et en cellule de dégrèvement ! ». Addiction Suisse s'en inquiète et demande au Parlement de ne pas transiger sur le droit fondamental à des soins médicaux en vigueur aujourd'hui. Il doit réaffirmer le principe de solidarité de l'assurance-maladie. Addiction Suisse rejette toute exception pouvant mener à des conséquences imprévisibles en matière de politique sociale. Comme l'explique Michel Graf, directeur d'Addiction Suisse, « d'un point de vue éthique, la question de la culpabilité ne peut pas s'appliquer aux maladies, car cela conduirait à refuser à de nombreuses catégories de patients le droit à des soins médicaux ».

Les jeunes ne sont pas les seuls concernés

On parle souvent des jeunes hospitalisés pour abus d'alcool, mais les statistiques montrent que près de 90% des personnes hospitalisées pour une intoxication alcoolique ont plus de 23 ans. Les patients plus âgés ne présentent pas uniquement des symptômes d'ivresse. On constate une dépendance à l'alcool chez une bonne moitié des 45-74 ans hospitalisés.

Des risques irresponsables pour la santé publique

Avec cette révision, des personnes pourraient renoncer à un traitement d'urgence pour des raisons financières; pour ces mêmes motifs, les proches pourraient refuser de conduire une personne concernée à l'hôpital. Le législateur est donc prêt à accepter les dommages à la santé voire même les cas de décès qui en découleraient. Car on l'oublie souvent : une intoxication alcoolique peut conduire à la mort ou laisser des séquelles invalidantes. « Les admissions d'urgence permettent d'identifier les personnes en situation de risque et de les aiguiller vers d'autres formes de soutien », ajoute Michel Graf.

Accuser les individus d'être coupables d'une intoxication alcoolique, c'est passer à côté du problème. Les abus d'alcool ont lieu dans un contexte sociétal où l'alcool est presque toujours et partout disponible à bon marché. Si nos représentants politiques ont réellement pour intention de prévenir les excès, ils doivent commencer par agir sur la disponibilité et le prix des boissons. La révision totale de la loi sur l'alcool leur fournit l'occasion d'améliorer ces conditions.

La commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) est entrée en matière en août 2013 sur un projet de modification de la loi sur l'assurance maladie. L'objet doit être traité le 24 octobre 2013. Le projet se fonde sur une initiative parlementaire du conseiller national Toni Bortoluzzi.

Plus d'informations concernant Addiction Suisse sur notre site internet <http://www.addictionsuisse.ch>

Vous trouverez le présent communiqué de presse sur : <http://www.addictionsuisse.ch/fr/actualites/communiqués-de-presse>

Contact:

Corine Kibora  
Porte-parole  
[ckibora@addictionsuisse.ch](mailto:ckibora@addictionsuisse.ch)  
Tél.: 021 321 29 75